CONVENTION D'ÉTABLISSEMENT

ENTRE

LE GOUVERNEMENT DE
LA RÉPUBLIQUE DU MALI

ET

LA SOCIÉTÉ MARVEL GOLD EXPLORATION SARL
« MGE-SARL »

POUR LA RECHERCHE ET L'EXPLOITATION DE L'OR
ET DES SUBSTANCES MINÉRALES DU GROUPE 2
(SECTEUR DE TANHALA, CERCLE DE BOUGOUNI, RÉGION DE SIKASSO)

JTK

ENTRE :

LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU MALI, ci-après dénommé « **l'État** », représenté par le ministre des **Mines, de l'Energie et de l'Eau**, Monsieur **Lamine Seydou TRAORE,**

ET

La société **MARVEL GOLD EXPLORATION SARL,** ci-après dénommée « **MGE-SARL** », représentée par Monsieur **Ilias Thiemoko KEITA,** le gérant, en vertu du pouvoir qui lui est conféré par les statuts de la société **MGE-SARL** .

L'**État** et la société **MGE-SARL** étant ci-après collectivement désignés les « **Parties** ».

PRÉAMBULE

ATTENDU QUE l'**État** est de plein droit propriétaire des Substances minérales contenues dans le sol et le sous-sol du Mali et qu'il souhaite encourager et promouvoir la Recherche et l'Exploitation de ses ressources.

ATTENDU QUE la société **MGE-SARL** détient l'expertise technique et les connaissances requises pour la mise en œuvre des Activités minières au sein du Périmètre de **Tanhala,** Cercle de **Bougouni,** Région de **Sikasso,** visé par la présente Convention.

ATTENDU QUE conformément aux dispositions du Code minier, à l'exception de l'autorisation d'Exploration, du permis d'exploitation artisanale et du permis d'exploitation artisanale semi-mécanisée, les Titres miniers sont assortis de la présente Convention, laquelle définit les droits et obligations des parties.

ATTENDU QUE la société **MGE-SARL** en collaboration avec l'État, a exprimé le désir d'entreprendre, de réaliser ou de poursuivre des activités de Recherche des Substances minérales au Mali, sur le Périmètre visé par la Convention et que, dans le cadre desdites activités, la société **MGE-SARL** détient ou a accès à des fonds et désire obtenir un droit exclusif lui permettant de procéder à ses activités minières sur ledit Périmètre visé par la Convention.

EN CONSÉQUENCE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 50 : INTERVENTION DE LA SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION

Dès la constitution de chaque Société d'Exploitation prévue par la présente Convention, la Société d'Exploitation signe quatre (4) originaux de la présente Convention et accepte par cette signature les obligations qui lui incombent en vertu de la présente Convention.

Fait à Bamako, le 29 SEP 2021

En quatre (4) exemplaires originaux.

POUR LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU MALI

LE MINISTRE DES MINES, DE L'ENERGIE ET DE L'EAU

MINISTERE DES MINES, DE L'ENERGIE ET DE L'EAU
République du Mali
Un Peuple - Un But - Une Foi
LE MINISTRE

Lamine Seydou TRAORE

POUR LA SOCIÉTÉ MARVEL GOLD EXPLORATION SARL

LE GÉRANT

Ilias Thiemoko KEITA

ANNEXE I

Coordonnées du périmètre

Secteur de Tanhala

Point A : Intersection du parallèle **11°00'00''N** et du méridien **07°26'23'' W**

Du point **A** au point **B** suivant le parallèle **11°00'00''N**

Point B : Intersection du parallèle **11°00'00''N** et du méridien **07°23'42'' W**

Du point **B** au point **C** suivant le méridien **07°23'42'' W**

Point C : Intersection du parallèle **10°54'14''N** et du méridien **07°23'42'' W**

Du point **C** au point **D** suivant le parallèle **10°54'14''N**

Point D : Intersection du parallèle **10°54'14''N** et du méridien **07°26'23'' W**

Du point **D** au point **A** suivant le méridien **07°26'23'' W**

Superficie : 53 Km²

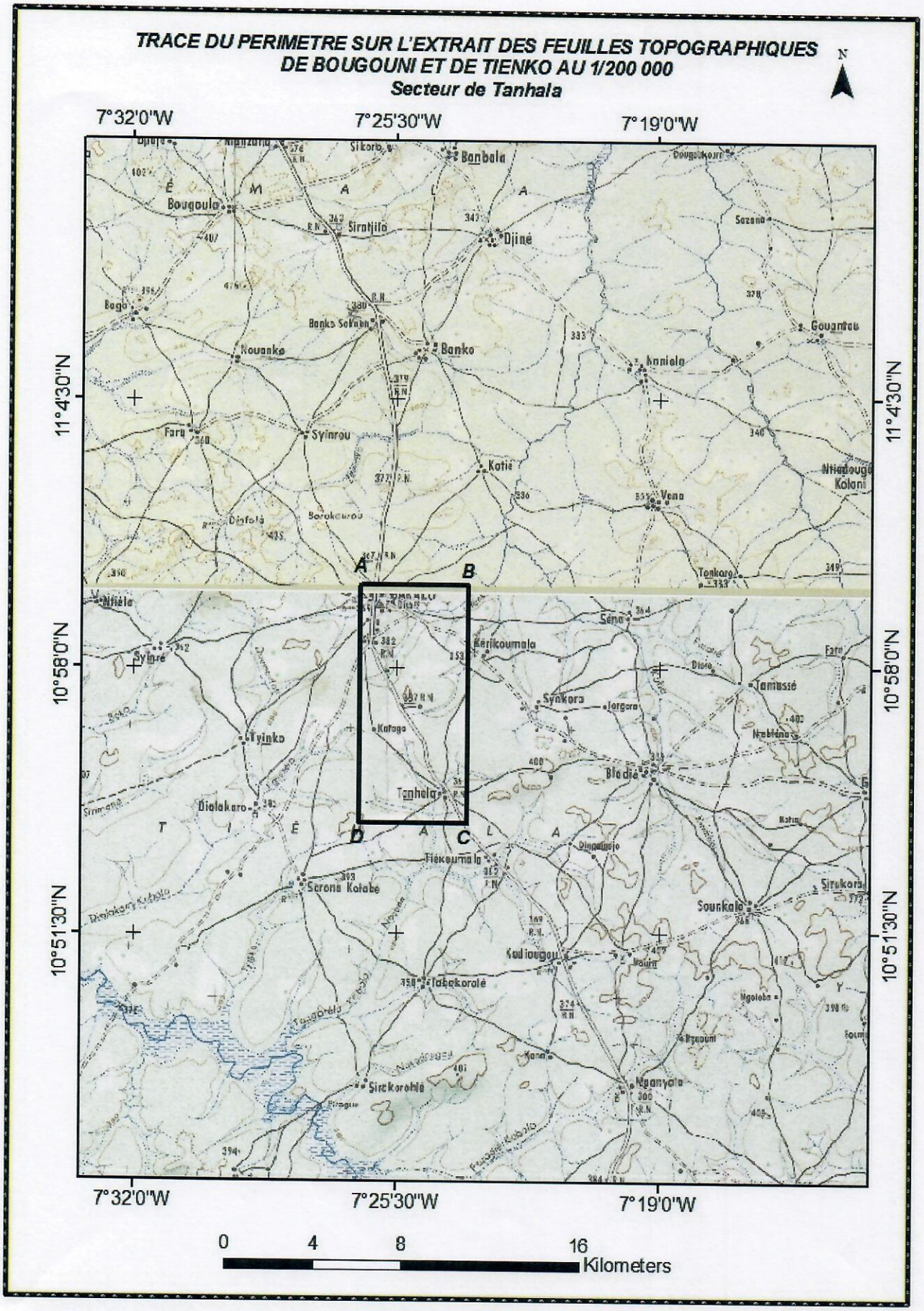
TRACE DU PERIMETRE SUR L'EXTRAIT DES FEUILLES TOPOGRAPHIQUES
DE BOUGOUNI ET DE TIENKO AU 1/200 000
Secteur de Tanhala
N
7°32'0"W
7°25'30"W
7°19'0"W
11°4'30"N
10°58'0"N
10°51'30"N
A
B
C
D
Bougouni
Djiné
Banko
Kouanko
Faru
Syinrou
Katié
Vena
Tonkoro
Sirakorobougou
Kaniela
Gouantou
Nianfougo Kolon
Sorokourou
Nfiélé
Syinré
Tyinko
Dialakoro
Serena Kotabe
Tanhala
Katago
Kerikoumala
Séna
Diora
Taniassé
Synkora
Bladié
Tiékoumala
Sounkala
Sirakoro
Koulougou
Tabakoroté
Sirakorobé
Nganyola
0
4
8
16
Kilometers

ANNEXE II :

PROGRAMME ET COÛTS PRÉVISIONNEL DES TRAVAUX À EXÉCUTER SUR LE PÉRIMÈTRE DE TANHALA

A. PROGRAMME PRÉVISIONNELS DES TRAVAUX À EXÉCUTER

Première année :

1. Acquisition et interprétation des données antérieures des travaux effectués sur le périmètre ;
2. Elaboration de la notice d'impact environnemental et social et la mise en œuvre de son rapport;
3. Cartographie des régolithes (20 échantillons roches à prélever) couplée à la géochimie des sols à la maille de 400x200 m (900 échantillons sols et 30 échantillons termitières à prélever ;
4. Tavaux de subsurface : tranchées : 800 mètres (800 échantillons à prélever) et puits : 800 mètres (800 échantillons à prélever) ;
5. Analyse d'échantillons pour Or des 2550 échantillons prélevés plus les échantillons de contrôle.

Deuxième année :

1. La mise en œuvre de la notice d'impact environnemental et social et la de son rapport;
2. Travaux de géophysique sol IP sur cibles (3 km^2)
3. Réalisation de tranchées supplémentaires de 400 mètres (400 échantillons à prélever) ;
4. Forage Aircore (2000 m) : 2200 échantillons à prélever ;
5. Forage RC (1000 m) : 1000 échantillons à prélever
6. Analyse d'échantillons pour Or des 3400 échantillons prélevés plus les échantillons de contrôle.

Troisième année :

1. La mise en œuvre de la notice d'impact environnemental et social et rapport;
2. Forage au diamant : 2000 mètres linéaires avec prélèvement de 2000 échantillons
3. Analyse d'échantillons pour Or des 2000 échantillons prélevés plus les échantillons de contrôle ;
4. Évaluation des ressources minérales ;
5. Tests métallurgiques ;
6. Etude de préfaisabilité.

B. COÛTS PRÉVISIONNEL DES TRAVAUX À EXÉCUTER

Première année :

N°	Rubriques de dépenses	Coûts en F CFA
1	Personnel/Administration	5 000 000
2	Logistiques	10 000 000
3	Carburant /Lubrifiant (4000 litres)	4 000 000
4	Acquisition et interprétation des données antérieures des travaux effectués sur le périmètre	1 000 000
5	Réalisation de la notice d'impact environnemental et social et la mise en œuvre de son rapport	2 000 000
6	Cartographie des régolithes (20 échantillons roches à prélever) couplée à la géochimie des sols à la maille de 400x200 m (900 échantillons sols et 30 échantillons termitières à prélever)	8 000 000
7	Tavaux de subsurface : tranchées : 800 mètres (800 échantillons à prélever) et puits : 800 mètres (800 échantillons à prélever)	11 000 000
8	Analyse d'échantillons pour Or des 2550 échantillons prélevés plus les échantillons de contrôle	15 125 000
Total Première Année		**56 125 000**

Deuxième année :

N°	Rubriques de dépenses	Coûts en F CFA
1	Personnel/Administration	10 000 000
2	Logistiques	15 000 000
3	Carburant/Lubrifiant (30 000 litres)	16 500 000
4	Travaux de géophysique sol IP sur cibles (3 km^2)	10 500 000
5	Réalisation de tranchées supplémentaires de 400 mètres (420 échantillons à prélever)	6 500 000
6	Forage Aircore (2000 m) : 2200 échantillons à prélever	40 000 000
7	Forage RC (1000 m) : 1000 échantillons à prélever	32 000 000
9	Analyse d'échantillons pour Or des 3400 échantillons prélevés plus les échantillons de contrôle	24 500 000
10	Mise en œuvre de la notice d'impact environnemental et social et de son rapport	2 000 000
Total Deuxième Année		**157 000 000**

Troisième année :

N°	Rubriques de dépenses	Coûts en F CFA
1	Personnel/Administration	12 000 000
2	Logistiques	25 000 000
3	Carburant/Lubrifiant (30 000 litres)	16 500 000
4	Forage au diamant : 2000 mètres linéaires avec prélèvement de 2200 échantillons 35000	70 000 000
5	Analyse d'échantillons pour Or des 2200 échantillons prélevés plus les échantillons de contrôle	15 000 000
6	Évaluation des ressources minérales	8 000 000
7	Tests métallurgiques	15 000 000
8	Etude de préfaisabilité	10 000 000
9	Mise en œuvre de la notice d'impact environnemental et social et mise en œuvre de son rapport	2 000 000
Total Troisième Année		**173 500 000**
COÛT TOTAL (en F CFA) = Total Première Année + Total Deuxième Année + Total Troisième Année		**386 625 000**